

## RELEVÉ DES COMPTEURS 2026

**(PÉRIODE DE FACTURATION : AVRIL 2025 A AVRIL 2026)**

Nous vous informons, que le relevé annuel des compteurs d'eau sera effectué par les agents du Syndicat les semaines suivantes :

LA CHAUSSÉE : Du LUNDI 30 MARS au VENDREDI 3 AVRIL 2026

GILLES : Du LUNDI 30 MARS au VENDREDI 3 AVRIL 2026

OULINS : Du MARDI 7 au VENDREDI 10 AVRIL 2026

GUAINVILLE : Du MARDI 7 au VENDREDI 10 AVRIL 2026

ROUVRES : Du LUNDI 13 au VENDREDI 17 AVRIL 2026

LE MESNIL-SIMON : Du LUNDI 13 au VENDREDI 17 AVRIL 2026

BONCOURT : Du LUNDI 20 au VENDREDI 24 AVRIL 2026

MONDREVILLE : Du LUNDI 20 au VENDREDI 24 AVRIL 2026

Lors du passage des agents, votre ou vos **regards, compteurs tuyauteries, devront être accessibles, ouverts et nettoyés.**

**Nous vous rappelons qu'en application du règlement Syndical et de la délibération votée par les membres du Comité Syndical le 09/12/2002 et 10/04/2019 les conséquences de la négligence de l'abonné seront facturées.**

**RAPPEL : Vigilance fuite ! Il est de votre responsabilité de vérifier votre compteur d'eau chaque mois.**

**Les compteurs d'eau doivent OBLIGATOIREMENT être relevés et contrôlés par les agents du Syndicat des Eaux durant cette période.**

En cas d'impossibilité de votre présence durant la période des relevés, nous vous serions obligés de bien vouloir **8 JOURS avant : nous adresser une photo de votre compteur par mail avec vos coordonnées (Nom, Prénom, adresse et n° téléphone) ou prendre rendez-vous avec nos services.**

Certain de votre compréhension.